



Responsabilité de la banque prêt immobilier

Par **Dani51**, le **29/02/2020** à **10:40**

Bonjour. Mon ex-mari récemment décédé avait résilié quelques mois auparavant les assurances- décès de ses prêts immobiliers pour diminuer ses prélèvements. Il était surendetté et aidé par une assistante sociale. La banque réclame à mes fils le montant total de sa dette. Pensez-vous qu'il soit envisageable d'engager un recours contre celle-ci, au minimum pour manquement à ses obligations de conseil, voire pour contrat abusif avec une personne en état de faiblesse? Merci de bien vouloir nous conseiller.

Par **Visiteur**, le **29/02/2020** à **13:32**

Bonjour

Voulez vous dire que la banque prêteuse a incité votre ax-mari emprunteur à résilier une assurance destinée à couvrir le risque décès ?

Par **youris**, le **29/02/2020** à **15:22**

bonjour,

la banque conseille, mais c'est le client qui décide.

je conseille à vos fils de consulter un avocat qui connaîtra le dossier pour savoir si un recours contre la banque a des chances d'aboutir mais je doute qu'une banque conseille à un de ses clients de résilier les assurances-décès de ses prêts immobiliers car la banque n'a aucun intérêt à conseiller cette résiliation.

vos fils, pour ne pas payer la dette de leur père, peuvent renoncer à sa succession.

salutations